



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

Des constats justes

Lac-Mégantic, le 24 octobre 2019 – Les élus des municipalités de Frontenac, Lac-Mégantic et Nantes accueillent avec satisfaction les conclusions du président de la commission d'enquête et d'examen chargée d'examiner le Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic déposé aujourd'hui par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les différents aspects prioritaires soulevés par les citoyens et les élus des municipalités touchées par le tracé de la voie de contournement ferroviaire du centre-ville de Lac-Mégantic ont été entendus et relevés avec justesse par le commissaire, notamment, que peu importe le tracé retenu, la conjoncture sociale rend tout consensus difficile à obtenir.

« Le commissaire relève bien le fait que peu importe le tracé qui aurait été choisi, les impacts se seraient fait sentir d'une part ou de l'autre. Le tracé ne changera pas, maintenant, nous avons le devoir de l'accepter et de poursuivre le travail amorcé pour accompagner les citoyens afin de minimiser les impacts sur leur quotidien », a affirmé le maire de Nantes, M. Jacques Breton.

Unanimement soutenue par les élus, l'importance du déplacement des activités de triage dans le parc industriel de Lac-Mégantic a été reconnue par les commissaires à la satisfaction des trois maires et de la préfet.

« Pour Frontenac, il était primordial que les activités de triage soient relocalisées dans le parc industriel de la ville de Lac-Mégantic afin d'accroître la sécurité de la population. Le triage se faisant dans le bas des pentes, les risques de voir une autre tragédie se produire sont réduits. La commission a pu l'entendre et le comprendre pour ainsi appuyer le milieu », a déclaré le maire de Frontenac, M. Gaby Gendron.

Pour la mairesse de Lac-Mégantic, les commissaires ont fait preuve d'une grande sensibilité quant aux opinions exprimées. Les enjeux de santé, qui ont toujours été au cœur du projet pour les municipalités ont résonné et mené à plusieurs recommandations.

« Une de nos priorités a toujours été de minimiser les impacts négatifs sur les citoyens touchés. Les recommandations du commissaire, tant pour les mesures d'atténuation que les divers suivis nous semblent justes et essentielles », a souligné la mairesse de Lac-Mégantic, Mme Julie Morin.

La commission d'enquête soulève également qu'il est nécessaire de clarifier et d'optimiser la gouvernance afin de faciliter la quête d'information par la population durant les prochaines étapes du projet pour ainsi établir un climat de confiance dans la communauté.

« Depuis le début, notre souhait est de favoriser la concertation des acteurs du milieu. En établissant une gouvernance claire, chacune des municipalités pourra se concentrer à accompagner ses citoyens, » a conclu la préfet de la MRC du Granit, Mme Marielle Fecteau.

Les élus sont satisfaits d'avoir eu l'occasion de faire entendre leur opinion sur la question et ont la conviction d'avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir pour faire cheminer le projet en s'assurant de l'intérêt global de la population régionale.

Contact :

Véronique Lachance
Agente aux communications
MRC du Granit



819 583-0181, poste 117



vlachance@mrcgranit.qc.ca